Modèles Lettre aux parents : grève 2 octobre

Madame, Monsieur,

Aucune réponse n’a été apportée par le Premier ministre aux organisations syndicales.

Le 2 octobre, nous serons donc (à nouveau) en grève à l’appel intersyndical pour la justice sociale et fiscale, pour exiger un tout autre budget, pour défendre la Fonction publique et les services publics.

Car depuis 2017, les dépenses publiques restent stables : ce sont les recettes qui s’effondrent, avec 308 milliards d’euros de cadeaux fiscaux dont bénéficient les ultra-riches et les multinationales.

Nous serons également en grève à l’appel des syndicats de l’AEFE pour défendre l’opérateur public, afin de protéger les établissements, tous les personnels et nos missions de service public d’éducation.

Car depuis 2017, l’AEFE a subi une saignée budgétaire sans précédent. L’annulation soudaine de crédits de 33 millions d’euros en 2017 a causé des dommages irréversibles : suppressions massives de postes, dégradation des conditions de travail, augmentation des frais de scolarité pour les familles. Les personnels subissent cette politique néfaste qui nuit grandement à la bonne conduite de leur métier. Sans parler de nouveaux casse-têtes absurdes imposés par l’Education nationale comme le bornage des détachements à 6 ans.

En parallèle, sur commande présidentielle, les établissements partenaires se multiplient, aidés par l’AEFE qui avec “cap 2030” se met au service du développement de sa propre concurrence. Privée de ressources suffisantes et tournée vers d’autres établissements que les siens, l’Agence est aujourd'hui au bord de la faillite : les établissements en gestion directe n’ont plus les moyens de leurs ambitions ; les conventionnés sont étranglés budgétairement. Ce réseau historique est sommé de laisser le champ libre aux investisseurs privés ; cela provoque la hausse continue des frais de scolarité et exclut chaque année davantage de familles. La mission de service public est vidée de sa substance et l’État abandonne sa responsabilité pour faire place à des logiques commerciales qui n’ont rien à voir avec l’idéal républicain d’une école pour tous, ou de l’ambition d’unification du réseau que sous-tendait la création de l’opérateur public en 1990.

Nous nous mobilisons donc pour défendre notre établissement, notre réseau, et les missions de service public de l’opérateur public que doit rester l’AEFE.

En comptant sur votre soutien.

Les personnels en grève

Chers parents,

Le jeudi 2 octobre 2025, je serai en grève à l’appel de la FSU-SNUipp et d’une large intersyndicale.

En effet, le projet de budget 2026 austéritaire en France aura des répercussions importantes sur le budget de l’AEFE (Agence de l’Enseignement Français à l’Etranger) et aussi sur le fonctionnement et l’équilibre financier de nombreux établissements français à l’étranger.

Par ailleurs, ceci, ajouté aux nombreuses suppressions de postes de détaché⋅es laissent l’AEFE exsangue et menacent de façon indirecte les conditions d’apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels.

Aucun travail pédagogique ne sera effectué ce jour-là.

Salutations cordiales.

L’Enseignant⋅e de votre enfant.

Et encore un autre exemple, envoyé par SNUIpp HDF Pointe Noire Congo :

Chers familles,

Nous tenons à vous informer sur le projet de réforme de l'A.E.F.E qui se prépare actuellement. Les enjeux étant cruciaux, il nous semble essentiel que chacun et chacune soit au courant de certains éléments.

L'A.E.F.E est dans une situation de déficit structurel croissant depuis des années et doit fonctionner avec moins de moyens financiers et humains. Elle entre dans une période délicate de décisions pour son avenir. Leurs conséquences sont à craindre pour tous les personnels (titulaires de l'éducation nationale française), et également pour les familles.

Lors du conseil d'administration qui s’est tenu le 17 juillet 2025, la directrice générale de la Mondialisation a annoncé le lancement d’une vaste réflexion sur l’avenir de l’A.E.F.E et sa transformation : “nous devons réfléchir à une véritable refondation du modèle ; nous examinerons, entre autres, le changement des statuts des établissements, le changement des modèles de convention, la mise à disposition des personnels dans le réseau”.

Votre établissement, quel que soit son statut, sera concerné, qu’il soit en gestion directe ou conventionné comme le nôtre.

Les risques d'une telle réforme sont :

• le changement des statuts des établissements, des personnels.

• une perte d’attractivité des établissements pour recruter des enseignant⋅es titulaires de l'éducation nationale française.

• l'augmentation des frais de scolarité pour les familles.